



Grand excès de vitesse permis probatoire

Par **Chris633**, le **24/06/2012 à 14:36**

Bonjour, j'ai vraiment besoin d'aide, étant en permis probatoire je me suis fait arrêter durant un run sauvage, à 185 dans une zone 70, j'ai le permis depuis une semaine. La moto est débridée (permis restrictif), donc ça équivaut à conduire sans permis. Plusieurs motos étaient avec moi, y'en a qui se sont barrés, moi je me suis arrêté, donc la moto a été immobilisée sur le champs, rétention du permis aussi. L'infraction a été constatée par un major de police, et le radar était type Eurolaser il me semble. Après être sorti du commissariat j'ai la fiche d'immobilisation et une convocation, j'y suis allé mais pour rien finalement il me rappelle lundi savoir ce que j'encoure, y'a il possibilité de contester ou de limiter la casse? Puis je jouer sur le fait qu'on été 4 motos côte à côte et que ce n'est pas moi

Par **razor2**, le **25/06/2012 à 13:24**

Bonjour, dans cette situation, il est déconseillé d'adopter une position "contestataire" ou tendant à minorer votre responsabilité...
Le Préfet va prendre à votre encontre dans les 72h une mesure de suspension de votre permis pouvant aller jusqu'à 6 mois.
Ensuite, vous serez jugé, avec nouvelle suspension pénale de votre permis à la clé, amende, et 6 points en moins au final sur votre permis...

Par **Chris633**, le **27/06/2012 à 12:36**

Ce que je crains c'est la saisie de la moto définitive, là je vais être jugé par ordonnance pénale, lors de l'audition le mec mettait uniquement ce qu'il voulait et ne montrait pas ma bonne foi donc j'ai nié. J'enverrai une lettre au procureur, ou alors je prend très bon avocat spécialisé et si il trouve un vice ou autre tout saute

Par **Chris633**, le **27/06/2012 à 20:20**

Bon bilan de la situation, je suis poursuivi pour l'excès de vitesse (contravention) et pour Conduite sans respect des restrictions d'usage mentionnées sur le permis de conduire (contravention) en loccurence à cause de la

moto débridé . j'ai été auditionné et vu que l'OPJ ne souhaitait pas mettre clairement ce qui c'était passer et qu'il voulait m'enfoncer j'ai refuser de signer .

Après avoir appeler le procureur je serais jugé par ordonnance pénale , donc je risque au total 1500€ d'amende , confiscation de la moto (ce qui est casi sur) , et 3 ans d'interdiction de passer un permis . Mon permis actuel saute forcément , j'hésite à prendre un avocat pour tenter de trouver un vice de procédure ou autre et tenter de me faire innocenté .

Etant donné que je suis le seul qu'il est eu ben ils vont vouloir m'allumer alors que je n'étais pas à 180 et encore moins pris au radar étant donné que je me trouvais derrière et ensuite premier à l'inteception ...

Dans mon cas que feriez vous ? les avantages inconvénients à faire intervenir un avocat ? un conseil pour un avocat spécialisé ?